

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 octobre 2023

## L'AMF veille à la bonne information des épargnants sur les frais des produits financiers

**L'Autorité des marchés financiers (AMF) publie un guide destiné aux professionnels sur les termes à employer pour faciliter la compréhension et la comparaison des frais par leurs clients. L'AMF enrichit son site internet d'une nouvelle rubrique consacrée aux frais, offrant contenus pédagogiques et outils pour aider les épargnants à mieux appréhender les coûts pouvant leur être facturés.**

Plus de la moitié des épargnants français déclarent ne pas être à l'aise pour évaluer l'impact des frais d'un placement sur son rendement, selon le dernier baromètre de l'épargne et de l'investissement de l'AMF. Or cet impact peut être non négligeable. Par ailleurs, la dernière campagne de visites mystère de l'AMF en agence a montré que l'information sur les frais n'est pas systématique et demeure souvent parcellaire.

Attentive à la transparence sur les frais des produits et services financiers, l'AMF incite les professionnels à améliorer la lisibilité et le caractère compréhensible des frais vis-à-vis des épargnants. Elle a conclu que la terminologie employée devait être harmonisée. A l'issue de travaux menés avec le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), qui regroupe l'ensemble des parties prenantes, représentants des épargnants et des professionnels en France, l'Autorité a partagé en mars dernier des propositions de présentation des frais, qu'elle a portées au niveau européen dans le cadre des discussions préparatoires de la Stratégie de l'UE pour l'investissement de détail (*Retail Investment Strategy*).

Dans le prolongement de ces propositions, l'AMF publie un guide professionnel, complété d'un glossaire détaillé, à destination des prestataires de services d'investissement et des conseillers en investissements financiers. Elle invite les professionnels à adopter les terminologies préconisées lors de la prochaine mise à jour de chaque document informant le client sur les coûts et frais.

En parallèle, l'AMF étoffe l'espace épargnants de son site internet en créant une nouvelle rubrique spécifique sur les frais. Les épargnants pourront y retrouver le glossaire explicitant les différents types de frais pouvant être facturés, ainsi que des articles, des infographies et des outils, dont un simulateur des frais de bourse. Les épargnants peuvent aussi y consulter l'état des lieux des frais pratiqués sur les différents types de fonds (actions, obligations, diversifiés, ETF, épargne salariale) et des tarifs des prestataires de services d'investissement sur les ordres de bourse, que l'AMF dresse chaque année, dans sa Lettre de l'observatoire de l'épargne.

*« La protection des épargnants est la première de nos priorités. Une information claire, détaillée et précise sur les frais est indispensable aux épargnants pour pouvoir comparer et choisir en connaissance de cause, en particulier dans un contexte d'inflation » a déclaré Marie-Anne Barbat-Layani, la présidente de l'AMF. « Nous incitons les professionnels à utiliser ce glossaire qui constitue une réelle avancée pour les épargnants. »*

### **À propos de l'AMF**

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

## CONTACT PRESSE

---

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28



**En savoir plus**




- Guide professionnel - Terminologie des coûts et frais utilisée dans le cadre des communications aux clients non professionnels
- ↳ Glossaire des frais des placements financiers (hors assurance-vie)
- ↳ Comprendre et s'informer sur les frais des placements financiers
- ↳ Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF - N°52- Avril 2023

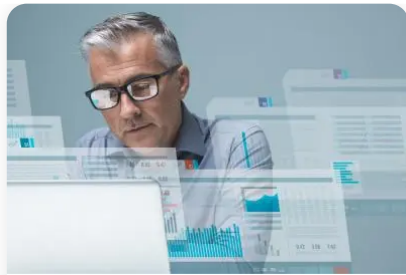
## Mots clés

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



**LETTRE EPARGNE INFO SERVICE**

BIEN INVESTIR

17 janvier 2025

Lettre Epargne Info  
Service n°45 - Janvier  
2025

**MISE EN GARDE**

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

14 janvier 2025

L'AMF et l'ACPR  
mettent en garde le  
public contre les  
activités de plusieurs  
acteurs qui proposent  
en France des  
investissements sur le  
Forex et sur des  
produits dérivés sur...

**MISE EN GARDE**

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

10 janvier 2025

Crypto-actifs :  
l'Autorité des marchés  
financiers met en  
garde le public contre  
les activités de  
plusieurs acteurs non  
autorisés

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02